

MAURITANIE-UNION EUROPEENNE: UN LONG CHEMIN VERS UN ACCORD DE PÊCHE ÉQUITABLE



Réalisé par :
Ndeye Mama Diarra, stagiaire du Collectif pêche et Développement et du Crisla.

Décembre 2013



SOMMAIRE

Introduction

Qu'est ce qu'un accord de pêche.....3

Présentation de la CAPE.....4

A la recherche d'un accord de pêche équitable5
(exemple de la Mauritanie)

Evolution des termes de l'accord de pêche UE-MAURITANIE.....6

Accord de pêche EU-MAURITANIE

Débat sur le renouvellement

La CAPE donne son avis.....7

Le pêcheur de poulpe face aux eurodéputés.....8

Renouvellement de l'accord

Accord du 8 octobre 2013.....9

Position du parlement européen10

Réaction des acteurs

Le gouvernement espagnol.....11

Le gouvernement Mauritanien.....12

Les pêcheurs Mauritaniens.....13

Greenpeace14

L'Europe concurrencée par le Chine

Nouadhibou, les poissons ne font pas l'amitié

film de François REINHART

Résumé du film.....15

Réaction de Mustapha EL KETTAB.....16

Intervention de Jean Michel Le RY.....17

Conclusion.....19

Bibliographie.....20



INTRODUCTION

Qu'est ce qu'un accord de pêche

Le principe des accords de pêche :

Formellement les accords de pêche entre « les nations en eaux lointaines et les pays côtiers » sont fondés sur le principe de complémentarité : la surcapacité dans le nord et l'abondance dans le sud permettront un accès privilégié des navires des premiers dans les eaux des seconds.

Les pays du nord paient une contrepartie financière annuelle.

La CE entretient deux types de relations avec les pays dans le secteur de la pêche : commerciaux (par accord de pêche) et de coopération (par le biais de la convention de Lomé).

Ce double rapport pose des problèmes de cohérence dans les décisions du développement et les politiques, puisqu'elles croisent deux types de relations qui se heurtent en plusieurs points.

Les deux parties doivent souligner l'importance du secteur de la pêche dans les économies et leurs marchés nationaux.

L'accord est caractérisé par le paiement de la compensation financière auquel sont ajoutés les droits payés directement par des propriétaires de navires et titulaire de licences de pêche.

La CE (Commission européenne) souhaite augmenter le nombre d'accord de pêche avec les ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique) puisqu'il est difficile d'obtenir des accords pareils avec des pays comme le Canada ou les États Unis, de plus les eaux de l'union européenne sont surexploitées alors que la demande dans le marché domestique ne fait qu'augmenter.



Présentation de la CAPE

(Coalition pour les Accords de Pêche Équitable)

C'est au printemps 1984, que la FAO (Food and Agriculture Organization) a organisé une rencontre sur l'avenir de la pêche mondiale. Des experts et des décideurs ont été invités, mais aucun professionnel de la pêche artisanale. C'est alors qu'un petit groupe de personnes a fondé le **Collectif International d'Appui à la Pêche artisanale (ICSF-CIAPA)**. Ils ont décidé d'organiser une rencontre parallèle à Rome et d'y inviter les pêcheurs artisans et leurs « supporters », afin de permettre l'expression de leur point de vue sur l'avenir de leur secteur.

Des relations se sont créées entre professionnels de la pêche artisanale et ICSF, qui appuie désormais les processus d'organisations des professionnels dans plusieurs pays, y compris les pays ACP Afrique de l'ouest en particulier.

En 1989, les pêcheurs sénégalais du CNPS (**Collectif National des Pêcheurs Artisans du Sénégal**) interpellèrent ICSF, dont les bureaux se sont implantés en Inde et à Bruxelles : ils ont appris que des chalutiers européens venaient pêcher dans leurs eaux, et que l'État sénégalais recevait des fonds en compensation. La question des « accords de pêche d'accès » entre l'UE et les pays en développement était soulevée pour la première fois au grand jour.

La campagne menée par ICSF et d'autres ONG européennes, dont le CCFD, le Crisla et Greenpeace, pour approfondir la question des accords de pêche a mené à la création en 1992, lors de la Conférence « La Bataille pour le Poisson », de la **Coalition pour des Accords de Pêche Équitables (CAPE)**.



Le but de la CAPE est de fournir aux communautés côtières de pêche une information détaillée qui facilite leur participation active et informée dans les processus de prise de décision qui ont une influence sur leurs moyens d'existence, en particulier dans le cadre des relations de Pêche entre l'Union Européenne et les pays ACP.

A la recherche d'un accord de pêche équitable :

Exemple de la Mauritanie

L'accord de partenariat de pêche avec la Mauritanie est en place depuis 1987. C'est l'accord de l'Union le plus important en volume de captures et en termes financiers. Les possibilités de pêche bénéficiaient auparavant à sept États membres de l'Union maintenant 12 pays et la contrepartie financière permet le développement de la pêche artisanale en Mauritanie.

L'adoption du protocole d'accord de partenariat de pêche (APP) 2012-2014 entre la Mauritanie et l'Union européenne était le sujet de toutes les conversations au port de Nouadhibou. Signé après des mois d'âpres négociations en juillet 2012 et appliqué depuis de manière provisoire, cet accord aura attendu plus d'un an pour être validé par le Parlement européen, le 8 octobre dernier.

Avantageux pour la Mauritanie, il respecte le double objectif de préservation des intérêts des pêcheurs locaux et de protection des ressources halieutiques nationales, en particulier des poulpes - à forte valeur commerciale -, dont la moitié des prises mondiales s'effectue au large des côtes sénégal-mauritaniennes

Désormais, le céphalopode devient la chasse gardée des pêcheurs locaux. Il était temps, car les scientifiques de l'Institut mauritanien des recherches océanographiques et des pêches (Imrop) sont formels : la surpêche observée depuis le début des années 2000 a eu des conséquences dramatiques sur l'état des stocks toutes espèces confondues et en particulier sur celui des poulpes, dont les deux tiers auraient disparu en dix ans.

Le protocole marque un radical changement de cap pour la pêche mauritanienne : les différentes parties le trouvent enfin équitable et il devrait servir de référence dans les renégociations des contrats de pêche que mène le gouvernement mauritanien avec ses autres partenaires.

CAPE soutient intégralement un accord de pêche qui permet aux flottes artisanales locales d'exploiter elles-mêmes les stocks qu'elles sont capables d'exploiter, en particulier les poulpes et petits pélagiques, et de mieux protéger les écosystèmes côtiers ainsi que les communautés de pêche des destructions causées par les chalutiers.



EU-MAURITANIE: Vers une évolution des accords de pêche

Accord (2006-2012)

En 2006, la Mauritanie et l'Union européenne ont signé un accord de partenariat de pêche (APP) pour la période 2006-2012. Le dernier protocole de cet accord, couvrant la période entre 2008 et 2012, prévoit l'octroi d'une aide de 305 millions d'euros sur quatre ans au secteur de la pêche, en contrepartie d'un accès aux zones de pêche mauritaniennes.

Cet accord est le plus important des accords liant l'UE à un pays ACP, autorisant les navires communautaires venant de 12 États européens à pêcher dans les eaux mauritaniennes

Les premières générations d'accords de pêche signés par l'Union Européenne et les pays ACP étaient de type « *payer, pêcher et partir* », la nouvelle formule d'accord de pêche accorde beaucoup d'importance aux aspects de la durabilité de la pêche dans les pays partenaires.

L'une des conditions mises à la signature d'un APP est l'établissement d'un dialogue visant à définir des conditions de pêche durable dans le pays partenaire, la Mauritanie en l'occurrence, afin d'aider celui-ci à se doter d'une politique de pêche responsable, qui rencontre à la fois ses souhaits de développement économique et les impératifs de conservation des ressources.

L'accord de pêche de 2006-2012 avait prévu une diminution des capacités sur la plupart des catégories de navires en particuliers les chalutiers céphalopodiers. Cette baisse en matière d'accès constitue une rupture positive par rapport aux anciens accords basés sur le lien entre la compensation financière et la possibilité de pêche octroyées, système qui a porté un préjudice considérable aux ressources.



Débat sur le renouvellement de l'accord

La CAPE donne son avis

La CAPE et Pêhecops (ONG Mauritanienne) estiment qu'une série de conditions doivent être étudiées lors d'un futur partenariat entre l'union européenne et la Mauritanie.

Parmi ces conditions, nous avons :

- L'accès des flottes européennes doit être strictement limité aux stocks pour lesquels l'existence d'un surplus de ressources non exploitable par les flottes locales est démontrée.
- Dans ces limites, l'accès doit être limité aux opérateurs européens qui pêchent de la manière la plus durable, c'est-à-dire : ceux qui emploient des techniques de pêche sélectives, pêchent pour la consommation humaine directe (plutôt que pour la farine de poisson), débarquent leurs captures en Mauritanie.
- Par un zonage adéquat, les bateaux industriels doivent être repoussés hors de la zone de pêche artisanale et côtière ainsi que des autres zones sensibles (zones de corail).
- Il est indispensable que l'UE soutienne l'établissement d'un cadre de concertation des acteurs non gouvernementaux européens et mauritaniens qui permettra leur adhésion à une vision commune de la gestion et du développement durable des pêches en Mauritanie.

Les préoccupations de la CAPE portent essentiellement sur la durabilité environnementale.



Le pêcheur de poulpe face aux eurodéputés

Face aux européens très divisés sur l'attitude à adopter dans le protocole d'accord de pêche, les pêcheurs mauritaniens font valoir leur droits à pêcher dans leurs propre eaux par le biais de Sid'Ahmed Ould Abeid président de la Fédération nationale des pêcheurs (FNP).

Lors du conseil Européen en janvier 2013, Sid'Ahmed s'est exprimé sur le futur accord de pêche en demandant le soutien au développement d'une pêche locale.

Voici quelques extraits de la lettre qu'il a lue lors de ce conseil Européen :

« Ce que nous voulons, c'est développer une flottes de bateaux artisans plus solides, qui permette aux pêcheurs d'aller en toute sécurité dans les zones plus profondes. (...) si je vous explique tous ces projets que nous avons pour développer durablement notre secteur, c'est pour que vous parlementaires européens, compreniez bien les enjeux de notre partenariat avec l'Europe. Car l'Europe est, et restera, notre premier partenaire en matière de pêche, mais nous voulons que ce soit un **partenariat juste**.

Nous nous battons pour cela depuis 1996, d'abord au niveau national puis international, ce qui me permet aujourd'hui de venir vous parler directement et de vous dire ceci : Nous avons les moyens matériels et humaines pour exploiter de façon durable notre stock de poulpe et une grande partie de nos autres ressources. Ce qui peut être pêché par les pêcheurs mauritaniens, doit lui être réservé.

LAISSEZ NOUS NOTRE POULPE !

Ce même message nous l'avons aussi adressé à notre gouvernement lorsqu'il a négocié une convention avec la société chinoise Poly Hondone en 2011, qui allait contre nos intérêts.

Nous avons fait campagne, mobilisé la société civile et les médias, organisé des ateliers, des manifestations de protestation en face des bureaux de l'administration ; nous avons confronté nos fonctionnaires à la télévision pour leur dire la même chose : ce que nous pouvons pêcher nous-mêmes doit nous être réservé.

Pour nous c'est quelque chose de non négociable, car c'est notre gagne-pain, la nourriture et les emplois pour notre population.

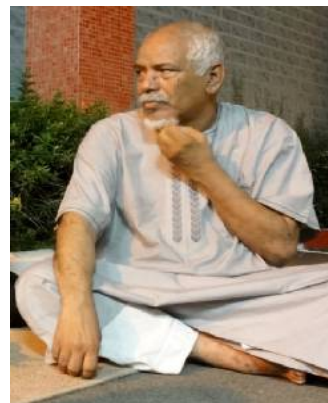
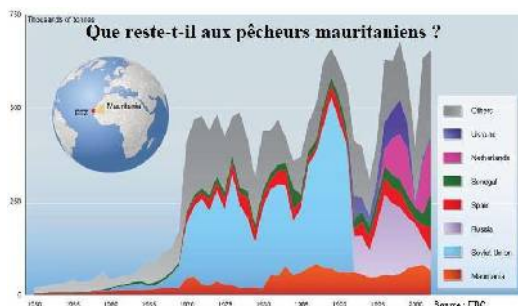
Ces conditions techniques faites aux flottes européennes, pour nous, elles vont dans le bons sens.

D'abord, elles nous permettent d'exploiter nous-mêmes notre poulpe. C'est l'élément essentiel du protocole. (...).

Pour ce qui est de la compensation financière, pour nous, le plus important, ce n'est pas d'avoir 1 million, ou 10 millions, ou 100 millions d'euros, c'est que l'argent soit bien utilisé, de manière transparente, pour promouvoir le développement. (...)

En terme d'utilisation des fonds de la contrepartie financière des accords, nous pêcheurs artisans, regrettons beaucoup de n'avoir encore rien vu de l'Union européenne en terme d'investissements dans les infrastructures, ni en termes de Transfer de technologies : des ports, des usines de transformation pour nos produits, des entrepôts de stockage, des programmes de formation, etc.

De tels INVESTISSEMENTS seront aussi importants à mettre en place si nous voulons développer un vrai partenariat « gagnant-gagnant » ce que nous espérons pouvoir faire dans le cadre de ce nouveau protocole. Et nous espérons votre appui pour cela. »



L'UE et la MAURITANIE renouvellent leur accord

8 OCTOBRE 2013

Le nouveau protocole a obtenu 464 voix au parlement européen. Modifiant l'accord de juillet 2010, il était discuté depuis juillet 2012. Il courra jusqu'à la fin 2014

Ce nouvel accord entre ces deux pays veut encourager l'industrie locale, de ce fait. La flotte européenne ne sera plus limitée en nombre de bateaux, mais en quantité de poisson capturé.

La Mauritanie et l'Union Européenne se sont mises 'd'accord sur les modifications à apporter au nouveau protocole de pêche qui les lie.

Selon un communiqué de la Commission européenne, la partie mauritanienne a accepté les modifications concernant la pêche de crevettes d'une part et la pêche pélagique d'autre part, avec pour objectif la protection des ressources halieutiques mauritaniennes et la préservation des intérêts des pêcheurs mauritaniens.

En vertu du nouvel accord de pêche, l'UE versera à la Mauritanie une contrepartie financière de 110 millions d'euros, dont 70 millions à la charge de la Commission européenne et 40 millions à la charge des armateurs européens, tandis que quelque 100 bateaux européens recevront la licence les autorisant à opérer dans les eaux territoriales de la Mauritanie.



Le Parlement européen entre accord et désaccord

D'après un article publié par la CAPE (coalition pour des accords de pêche équitables) en janvier 2013, le président d'Europêche Javier Garat a exprimé que la négociation entre l'UE et la Mauritanie avait été mauvaise car le résultat n'était pas satisfaisant pour les flottes. Il pense que les conditions économique et technique de l'accord ne seraient pas viables, et rajoute que cet accord coûte trop cher tant à l'union européenne qu'aux armateurs et que de nouvelles dispositions devrait être mise en place.

Certains membres du parlement ont également douté de l'état de surexploitation des stocks de poulpe. Le parlementaire Gabriel Mato Adrover, le rapporteur de la Commission Pêche qui propose de rejeter le protocole, a expliqué les différents éléments en défaveur du protocole, en estimant que celui-ci serait nuisible tant à l'UE qu'à la Mauritanie.

D'autres membres du parlement ont cependant souligné que ce protocole était raisonnable dans le sens où il appliquait ce que le Parlement avait requis dans sa résolution et que c'était le premier protocole que la Commission signe, qui prend en compte les conditions de la réforme de la PCP (politique commune de la pêche) et notamment le fait d'accorder l'accès des flottes seulement s'il existe un surplus préalablement identifié.

La Commission a été invitée à réagir pour défendre ce protocole, en insistant tout d'abord sur le fait que ce dernier avait été négocié et paraphé conformément au mandat de négociation du Conseil et de la résolution du Parlement, et qu'il est en phase avec les principes de la réforme.

L'accord n'était pas non plus favorable à la Mauritanie, puisque l'absence des navires européens privera le pays non seulement d'une large contribution financière mais aussi des revenus générés par les communautés côtières" d'après Gabriel Mato.

Un communiqué du groupe du Parti populaire européen (PPE) a détaillé les raisons du rejet. Selon le PPE, le projet d'accord n'accordait pas l'accès aux flottes de pêche européennes spécialisées dans les céphalopodes, c'est-à-dire laisser 32 bateaux sans alternative, alors qu'aucune raison biologique n'était invoquée. En outre, les quotas de pêche pour les autres secteurs halieutiques étaient considérablement réduits. Enfin, le PPE explique que la contribution financière de l'UE et le coût du droit de pêche pour les armateurs étaient augmentés de 300 à 400%. Le gouvernement espagnol a d'ores et déjà demandé la renégociation de cet accord avec les autorités mauritaniennes.

Après deux ans de négociation entre l'Union européenne et la Mauritanie, les deux pays sont arrivés à un accord et ont signé le 8 octobre 2013. Selon Alain Cadec, vice-président de la commission de pêche, le protocole est « juste et satisfaisant » il rappelle que la contrepartie financière payée à la Mauritanie a augmenté, les quotas de thon, crevette et merlu noir sont satisfait pour la flotte européenne. Enfin, les conditions techniques de l'accord négociées pour les armateurs européens sur place sont, elle aussi, meilleures que celle du protocole précédent.

Cet accord entre ces deux pays est aussi une belle victoire pour les Écologistes : d'après Jean-Jacob Bicep eurodéputé écologiste, membre de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP/UE,

« Il s'agit ici d'un vrai changement de paradigme dans les relations commerciales en matière de pêche entre l'UE et un pays tiers, où les vieilles logiques de déséquilibre commercial entre ceux qui exploitent les ressources et ceux qui les possèdent vacillent. Le message que le Parlement européen envoie aujourd'hui reflète le travail des écologistes sur la nouvelle politique commune des pêches où les critères écologiques contraignants dépassent maintenant les caprices des industriels».



Accord de pêche UE-MAURITANIE : l'Espagne se manifeste

La flotte espagnole exploitant le poulpe n'apprécie pas d'être exclue des eaux mauritaniennes.



Carlos Dominguez, secrétaire général de la pêche auprès du **ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement (Magrama)**, a révélé la position du gouvernement espagnol.

Les pêcheurs de céphalopodes espagnols ont salué la décision du gouvernement en annonçant que l'accord est injuste, inutile et coûteux.

Ils refusent d'accepter un accord de pêche coûtant 70 millions d'euros et imposant la suppression de 32 navires européens pêcheurs de céphalopodes

sans aucune raison valable. Ils demandent dès lors la négociation d'un nouvel accord qui soit « *juste, équilibré et bénéfique à toutes les parties* ».

Ce nouvel accord est fortement combattu par les professionnels espagnols de la pêche à cause du non accès aux poulpes.

Les Espagnols jugent la contrepartie accordée à la partie mauritanienne élevée et «excessive», d'autant plus que celle-ci n'ouvre pas l'accès aux poulpes et à la sardinelle (pélagique). D'une durée de deux ans, l'accord attribue une quantité de 300 000 tonnes de poisson en échange de 70 millions versés par l'UE et de 40 millions versés par les armateurs sous forme de droits de pêche.

C'est aussi l'avis de Gabriel Mato Adrover de la parti populaire espagnol PPE qui déclare que : «qu'il s'agit d'un mauvais accord pour tout le monde. Il regrette, en particulier, qu'aucun accès n'ait été octroyé aux flottes de pêche aux céphalopodes (poulpes), entraînant des pertes d'emploi, surtout dans les régions espagnoles de la Galice et des Canaries. Dans certains cas, cet accord augmentera les coûts de 300 à 400% »

L'Espagne est parvenue à ajouter un nouveau point à l'accord lors de la réunion du Conseil du lundi 22 avril : l'accord de pêche conclu entre l'Europe et la Mauritanie. En vertu de cet accord, les céphalopodiers européens sont exclus tant qu'il n'y a pas d'excédent de poulpe.



L'accord de pêche avec l'UE réjouit les Mauritaniens



Le nouveau partenariat entre la Mauritanie et l'Union européenne protège les intérêts des pêcheurs locaux tout en préservant les ressources halieutiques nationales.

"Historique !" Le mot est sur toutes les lèvres à Nouakchott pour qualifier l'adoption du protocole d'accord de partenariat de pêche (APP) 2012-2014 entre la Mauritanie et l'Union européenne. Signé après des mois d'âpres négociations en juillet 2012 et appliqué depuis de manière provisoire, cet accord aura attendu plus d'un an pour être validé par le Parlement européen, le 8 octobre dernier.

Avantageux pour la Mauritanie, il respecte le double objectif de préservation des intérêts des pêcheurs locaux et de protection des ressources halieutiques nationales, en particulier des poulpes - à forte valeur commerciale -, dont la moitié des prises mondiales s'effectue au large des côtes sénégalomauritaniennes.

Désormais, le céphalopode devient la chasse gardée des pêcheurs locaux. Il était temps, car les scientifiques de l'Institut mauritanien des recherches océanographiques et des pêches (Imrop) sont formels : la surpêche observée depuis le début des années 2000 a eu des conséquences dramatiques sur l'état des stocks toutes espèces confondues et en particulier sur celui des poulpes, dont les deux tiers auraient disparu en dix ans.

Une manne en mer

Les eaux mauritaniennes restent cependant parmi les plus poissonneuses au monde. Une manne qui a fait de la pêche un secteur hautement stratégique pour le pays. Ses ressources halieutiques attirent des chalutiers, des palangriers et des thoniers de plus en plus énormes, armés par des industriels du monde entier, en particulier européens (principalement espagnols, lituaniens, lettons, polonais et néerlandais) et asiatiques (japonais et chinois), mais aussi algériens ou russes.

À tel point que près de 80 % des petites espèces pélagiques (poissons de surface) capturées dans les eaux mauritaniennes en 2012 ont été pris dans les filets de navires industriels battant pavillon étranger.

Le protocole s'avère vraiment salubre, car il est le premier à garantir l'exclusivité de la pêche au poulpe à la pêche artisanale et côtière mauritanienne (PAC), point qui avait provoqué le blocage au Parlement européen. Les Espagnols y sont farouchement opposés, arguant que cette mesure entraînera d'importantes pertes d'emplois dans leur pays.

Les pêcheurs mauritaniens s'expriment sur l'accord

La contrepartie financière des futurs accords de partenariat, doit être investie dans des actions de développement du secteur, notamment: la recherche, la surveillance, la formation, les infrastructures, le développement de la pêche artisanale et côtière, la transformation et valorisation des produits de pêche etc.

Or selon les Mauritaniens, le principal problème c'est le manque de transparence total tant dans le choix des priorités des actions qui seront soutenues par la contrepartie financière que dans l'utilisation des montants. Les pêcheurs n'ont pas idée de la façon dont cette contre partie financière est utilisée.

Pour ce qui est des montants alloués au développement de la pêche artisanale, ils déclarent n'avoir jamais été ni informés, ni consultés à propos d'une éventuelle utilisation de ces montants pour le développement de notre secteur. Jusqu'ici, les pêcheurs ont été acceptés en tant qu'observateurs aux négociations, mais n'ont jamais pu participer pleinement aux discussions, ce qu'ils déplorent.

Et le plus souvent ils n'ont pas accès à toute l'information qui nous serait nécessaire pour que leur participation soit efficace.

Les professionnels mauritaniens de la pêche estiment « qu'il faut mettre en place les conditions d'une transparence totale tant dans l'élaboration des plans d'utilisation des montants de la contrepartie financière que dans la façon dont ses montants sont ensuite déboursés».



Source : catalogue.gret.org

Greenpeace réagit à la validation de l'accord de pêche UE-MAURITANIE

Greenpeace, une ONG de défense de l'environnement marin, accueille positivement la validation du nouveau protocole de pêche entre la Mauritanie et l'Union Européenne (UE), dans une déclaration.

L'ONG « constate qu'il s'agit d'une étape importante en faveur de la défense des intérêts des communautés locales, longtemps marginalisées et abusées dans ce genre de partenariats qui entraînent l'épuisement des ressources et mettent en péril les moyens de subsistance de millions d'individus ».

Mais au-delà de cet épisode « Greenpeace reste convaincue de cette formule de partenariat ne constitue une solution durable pour le développement des pays d'Afrique de l'Ouest » et « invitent les états à mettre en œuvre des politiques qui reposent une industrie locale de pêche performante, capable de créer de la plus-value pour leur économie et de garantir la sécurité alimentaire des populations ».

Par ailleurs, l'ONG « appelle à une gestion régionale des stocks partagés, notamment les petits pélagiques ». Le nouveau protocole entre la Mauritanie et l'UE, valable pour 2ans, a été signé le 31 juillet 2012. Il prévoit 307 tonnes de poissons pêchés pour une compensation financière annuelle de 111 millions d'euros.

Le nouveau protocole entre Nouakchott et Bruxelles a rencontré une forte opposition des professionnels espagnols de la pêche le jugeant sans intérêt. Une attitude qui retardé son adoption par le parlement européen.

Il comporte « l'obligation de débarquement de toutes les espèces capturées hors pélagiques dans les ports mauritaniens, avec un contrôle des pélagiques à travers des opérations de cargaison connues » et réserve les espèces menacées d'épuisement à la flotte nationale.



Accord de pêche : L'Europe concurrencée parla Chine

Rôle de la Chine dans la pêche mauritanienne :

L'Union européenne n'est pas le seul acteur étranger des pêcheries mauritaniennes.

Dans les années 90, la Chine avait tiré profit de l'impatience des autorités mauritaniennes de se constituer une flotte de pêche industrielle pour introduire ses chalutiers céphalopodières, ce qui a contribué pour une grande part à la surexploitation de ces stocks.

Aujourd'hui encore, la Chine investit de manière significative dans la valorisation locale des produits, notamment en annonçant un investissement de 100 millions de dollars dans les activités de transformation des petits pélagiques.

Nouadhibou, les poissons ne font pas l'amitié

Nouadhibou, les poissons ne font pas l'amitié est un film réalisé par François REINHART évoquant le problème de l'épuisement des ressources halieutiques liés aux accords de pêche entre l'Union Européenne et la Mauritanie.

Film qui a été projeté à l'occasion de la 5^e édition du Festival Alimenterre.

Le port de Nouadhibou fait l'objet de toutes les convoitises du monde, ainsi le poisson se fait rare en mer car de gros chalutiers industriels européens capturent d'énormes quantités de poissons dans le cadre du plus gros contrat de pêche au monde. Les gros navires européens enlèvent à la Mauritanie environ 250 tonnes de poissons par jour. Plus d'un million de tonnes par an soit six fois plus qu'il y a 2 ans. La Mauritanie encaisse des centaines de milliers d'euro en vendant des autorisations au plus offrants (européen, Russes, Chinois...) qui ont déjà vidé leur propre océan cependant des quotas ont été mis en place et quelques moyens de surveillance.

Greenpeace a mis en place des campagnes de protestations dans les eaux mauritaniennes.

Pour une pêche durable et sérieuse, les règles doivent valoir pour tous les pays selon un diplomate européen, dans sa ligne de mire la Chine qui sait se rendre précieuse en construisant des hôpitaux, des stades, un nouveau port... .

L'Europe privilégie une collaboration fondée sur des valeurs communes de solidarité, démocratie, un modèle qui a de l'avenir selon le diplomate.

La règle de base de la coopération chinoise est basée sur du gagnant/gagnant. En échange de son investissement de 100 millions de dollars, la Chine obtient une concession de pêche pour 25 ans sans quotas.

Les chalutiers font vivre plusieurs centaines de familles locales et génèrent des emplois pour les mauritaniens.

D'après Arouna (un pêcheur artisanal Mauritanien) depuis l'arrivée des Chinois, l'Union Européenne a perdu son rôle d'encadreur de l'Afrique.

L'apparition de la Chine, séduit de plus en plus le gouvernement mauritanien, parce qu'elle réalise des investissements, mais cela n'arrange pas plus les affaires des pêcheurs artisans.



Réaction de Mustapha El Kettab sur les accords de pêche

Mustapha El Kettab : Responsable du centre européen de formation continue maritime à Lorient.

A l'occasion de la projection du film *Nouadhibou, les poissons ne font pas l'amitié*, le responsable du centre européen de formation continue maritime de Lorient a pu s'exprimer sur la question des accords de pêche.

« Je pense que dans les accords de pêche règne la loi du plus fort. Je ne suis pas contre ces accords mais la question est, qu'est ce qu'on met dedans, il faut que la balance soit équilibrée c'est-à-dire gagnant-gagnant.

Lors d'une conférence entre la Chine et l'Afrique, le président chinois a fait savoir que pour les produits de la pêche, la Chine est prête à acheter la totalité de la production africaine en payant le triple de ce que paye l'Europe. Je trouve cela inacceptable.

Je pense qu'avec ou sans accord de pêche, il y a du pillage.

Il y a un cadre très gênant qui profite à l'état, car il n'y a pas d'égalité. D'un côté il y a les chalutiers étrangers et de l'autre les pirogues des petits pêcheurs.

Certes il y a une baisse des ressources mais il faut regarder au cas par cas et ne pas généraliser. On se demande si la ressource va disparaître ? Moi je dis non car elle se renouvelle, cependant les pêcheurs vont disparaître avant la ressource.

On lève une banderole pour dire que la ressource est en danger mais on ne dit pas que la population est en danger.

Le problème est démocratique. Les citoyens sont de plus en plus informés de ce qui se passe grâce à la presse. La démocratisation est le secret de la défense des droits, la situation trouvera sa réponse au niveau local ».



Festival Alimenterre 2013

Intervention de Jean-Michel LE RY

Jean-Michel Le Ry : ingénieur agro-halieuétique, ancien directeur de coopérative maritimes de commercialisation et d'organisation de producteurs. Il est expert en développement de la pêche artisanale outre-mer. Et également membre du conseil d'Administration de pêche et développement.

Il a réagi sur le film Nouadhibou, les poissons ne font pas l'amitié

« J'ai passé un mois et demi en Mauritanie et je me suis intéressé à la filière de la pêche.

Sur les accords, j'ai appris que l'Europe est une structure ambiguë. On a toujours notre côté humaniste et donc on ne fait pas que du pillage. Dans les accords de pêche, L'Europe verse la Mauritanie une somme considérable environ 70 millions. Le gouvernement Mauritanien reçoit de l'argent de la part de l'Europe pour :

- La formation des jeunes
- La recherche
- Le soutien pour la pêche artisanale
- Les contrôles sur les ports...

Or on constate que rien de tout cela n'est fait.

Pour 15 chalutiers européens au large, il y a 65 autres qui viennent pêcher les pélagiques

Il ne faut pas non plus oublier qu'il y a des accords privés, on voit des chalutiers soit-disant mauritaniens avec un équipage chinois ».

Qu'il y ait un accord officiel ou officieux, il y a pillage. La Mauritanie a signé les accords de l'OMC, leurs poulpes vont se vendre 3 fois plus cher, en Europe ».



Festival Alimenterre 2013

Evaluation de la structure des captures faites par les différents types de pêche en Mauritanie

(Sources : Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime, Fédération Nationale de Pêche et Société Mauritanienne de Commercialisation de Poissons)

Chiffres 2009 : tonnes

Navires (nombre)	Mauritanie	Union Européenne	Autres pays	TOTAL
Pêche industrielle				
• petits pélagiques	0	15	65	80
• espèces de fond	140	70	35	245
Total pêche industrielle	140	85	100	325
Total pêche artisanale	4200			4200
Captures (tonnes)				
• petits pélagiques		100 000	450 000	550 000
-pêche industrielle	25 000			25 000
-pêche artisanale				
• céphalopodes				
-pêche industrielle	25 000	25 000	6 000 (est.)	56 000
-pêche artisanale	5 000			5 000
• poissons de fond				
-Pêche industrielle	5 000	5 000	2 000 (est.)	12 000
-Pêche artisanale	50 000			50 000
• crevettes				
-pêche industrielle		4 000		4 000
TOTAL	110 000	134 000	458 000	702 000
Captures pêche artisanale	80 000	134 000	458 000	80 000
Captures pêche industrielle	30 000	134 000	458 000	622 000

CONCLUSION

L'accord de partenariat de pêche entre l'Union Européenne et la Mauritanie a entraîné des droits de licence de pêche plus élevés et des opportunités de pêche réduites (exclusion de la pêche aux poulpes), ce qui pousse certains députés à ne pas vouloir approuver l'accord de partenariat UE-Mauritanie dans le secteur de la pêche. Il n'est "économiquement pas viable", selon le rapporteur Gabriel Mato Adrover (PPE) qui recommande de le rejeter. Cependant, d'autres députés estiment que ce protocole est plus durable.

Les navires de pêche européens sont autorisés à capturer différentes espèces de poissons et de crustacés dans les eaux mauritaniennes contre un paiement de l'UE de 70 millions d'euros par an. L'accès est accordé aux navires de 12 pays de l'UE.

Là n'est pas le seul problème car la Chine fait son apparition dans les eaux mauritaniennes en se faisant passer pour le « bon samaritain » aux yeux du gouvernement Mauritanien.

La Chine crée de l'emploi pour les Mauritaniens mais en contre partie, elle épuise à terme et de façon inéluctable la ressource halieutique.

L'apparition de la Chine, séduit de plus en plus le gouvernement mauritanien, parce qu'elle réalise des investissements, mais cela n'arrange pas plus les affaires des pêcheurs artisans.

L'autre problème plus inquiétant soulevé par les scientifiques, c'est la raréfaction des ressources.

Le fléau de la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN), dont l'ampleur ne se dément pas, est également très préoccupant, la pêche illégale ferait perdre 2 milliards de dollars par an au continent africain, un milliard pour la seule Afrique de l'Ouest où elle atteint un niveau jugé « endémique » par la FAO (Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture).

Ceci nous amène à nous poser la question à savoir comment lutter contre la concurrence chinoise ?

Comment éradiquer la pêche illégale dans le continent Africain ?

Comment l'Europe résistera-t-elle à l'offensive de la Chine pour l'accès aux ressources halieutiques de l'Afrique?



BIBLIOGRAPHIE

<http://www.cape-cffa.org/>

<http://www.jeuneafrique.com>

http://www.dakaractu.com/accord-de-peche-UE-Mauritanie-Greenpeace-salue-cette-etape-importante-mais-emet-des-doutes-sur-sa-durabilite_a53537.html

<http://cfp-reformwatch.eu/fr/2013/10/eu-mauritania-fisheries-agreement-will-test-meps-adherence-to-the-principles-of-the-new-cfp/>

http://www.cridem.org/C_Info.php?article=650295

<http://www.financialafrik.com>

<http://www.lecese.fr>

<http://www.aprapam.org/peche-artisanale/documentation/>

<http://www.peches.gov.mr>

<http://jeanjacobbicep.eelv.fr/accord-de-peche-ue-mauritanie-une-belle-victoire-pour-les-ecologistes/>

<http://www.alain-cadec.org/article-peche-l-accord-de-peche-avec-la-mauritanie-est-un-bon-accord-120478980.html>

<http://www.nepad.org>

<http://www.lemarin.fr>

Nouadhibou, les poissons ne font pas l'amitié, réalisé par François Reinhart

